

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DEVE 84** Subvention (4 500 euros) à l'association GRAINE Ile-de-France pour le développement de son tableau de bord régional d'éducation à l'environnement et au développement durable.

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, M. René DUTREY, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Graine Ile-de-France pour son programme expérimental « tableau de bord régional en éducation à l'environnement et au développement durable » ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX et Monsieur René DUTREY au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission ;

#### **Délibère :**

Article 1 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Graine Ile-de-France dont le siège social est situé 15-19, rue Capron (18<sup>ème</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris :

- à hauteur de 1 500 euros : rubrique 823, chapitre 65, nature 6574, VF 23006, mission 280 « provision pour subventions de fonctionnement au titre des Espaces Verts et de l'Environnement » ;
- à hauteur de 3 000 euros : rubrique 833, chapitre 65, nature 6574, VF 23003, mission 284 « provision pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat ».